

Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **25 (1953)**

Heft 10

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ouvert »¹ qui, à l'encontre des précédents ouvrages, décrit admirablement la vie de ce pays et, à travers elle, la grandeur de son passé.

Les forêts se sont retirées, la terre s'est desséchée, et pourtant de partout, de chaque rivage, de chaque colline, émane le même souffle, qui autrefois dressa la colonne dorique, sculpta les frises du Parthénon.

Les gestes sont restés les mêmes, les attitudes, les métiers, qui, tout en étant ceux du labeur quotidien de simples paysans, restent la source d'inspiration que deux millénaires n'ont pas réussi à éteindre.

« Notre ambition, écrit M. Pierre Jacquet, fut de restituer un peu de cette vie, identique aux dieux et aux hommes, qui nous émeut encore dans la contemplation de la Grèce. » On sent, tout au travers de cet ouvrage, combien forte fut cette émotion, si forte que nous la ressentons nous-mêmes, ce qui fait la valeur de ce livre.

Les photographies sont admirables, d'une expression sobre et intense tout à la fois, à l'image de ce qui fit la grandeur de ce pays. Commentées de citations classiques choisies avec intelligence, ces photographies montrent mieux encore le lien si fort qui unit le présent au passé, le paysan au poète.

La préface de M. Pierre Jacquet complète ce livre et contribue à en faire sa valeur. Ecrite souvent d'une manière très spirituelle, elle apporte à la connaissance de ce pays, et de son histoire, des notions tant originales que bien fondées. Rappelant parfois celui de l'historien d'art Elie Faure, le style devient poétique, et l'on sent encore mieux dans cette émotion tout le charme de la Grèce éternelle et de son art.

Maurice Wenger.

La Commission économique pour l'Europe publie un nouveau bulletin trimestriel des statistiques du logement et de la construction pour l'Europe

Le premier numéro du *Bulletin trimestriel des statistiques du logement et de la construction pour l'Europe*² vient d'être publié à Genève par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (C.E.E.). Le secrétariat a entrepris la publication de ce nouveau bulletin à la demande des gouvernements et des organisations non gouvernementales qui participent aux travaux du Sous-Comité de l'habitat de la C.E.E.

Le but de ce bulletin trimestriel est de suivre de près l'évolution dans les secteurs du logement et de la construction en Europe. On trouvera dans le premier numéro les données disponibles pour les années 1948 à 1953 (premier trimestre), présentées pays par pays, et intéressant l'Allemagne occidentale, la Belgique, le Danemark, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Yougoslavie. Le Secrétariat de la C.E.E. a l'intention, dans les prochains numéros, d'une part, de publier des renseignements concernant d'autres pays européens, d'autre part, de compléter les séries statistiques publiées dans le premier numéro du bulletin et présentées conformément à la classification suivante :

¹ La Guilde du Livre, Lausanne.

² *Bulletin trimestriel des statistiques du logement et de la construction pour l'Europe*, premier trimestre 1953, volume I, N° 1, Division de l'industrie, Commission économique pour l'Europe, Genève, août 1953. On peut se procurer ce bulletin (édition anglaise ou française) en s'adressant à la Section de vente des publications, Office européen des Nations Unies, Palais des Nations, Genève, Suisse, au prix de 0,30 dollar des Etats-Unis, 2/- sterling ou de 1 fr. 20 suisse.

I. *Habitat*. — 1. Construction de logements : a) travaux autorisés ; b) travaux commencés ; c) travaux achevés. 2. Coût de la construction. 3. Loyer.

II. *Bâtiment et travaux publics*. — 1. Volume de la construction : a) bâtiments résidentiels ; b) bâtiments non résidentiels ; c) indice de production. 2. Main-d'œuvre : a) emploi ; b) heures travaillées ; c) chômage ; d) salaires. 3. Matériaux de construction : prix de gros.

Le secrétariat attire l'attention sur le fait que souvent, les chiffres ne sont pas comparables d'un pays à un autre. Le Groupe de travail des statistiques du logement et de la construction de la C.E.E. travaille actuellement à améliorer les renseignements relatifs au logement et à la construction en vue notamment de parvenir à une meilleure comparabilité des statistiques des différents pays. Le Groupe de travail doit tenir sa prochaine session au début de novembre.

Où en est la production alimentaire mondiale ?

Le Conseil de la F.A.O. a terminé, le 24 juin dernier, les travaux de sa dix-septième session, à Rome.

Le rapport étudié par le Conseil comprenait, en particulier, des statistiques accusant une augmentation annuelle de la production alimentaire mondiale de 2 %, c'est-à-dire légèrement supérieure à l'augmentation de la population (1,4 %). Cependant, cette augmentation est inégalement distribuée dans le monde. La production alimentaire en Extrême-Orient reste inférieure à ce qu'elle était avant guerre. Le rapport indique en outre une pénurie mondiale de riz qui revêt une grande gravité, étant donné que le riz constitue l'aliment de base des parties du monde les plus sujettes à la famine. En conséquence, le Conseil de la F. A. O. recommande qu'une absolue priorité soit accordée à tous les projets destinés à accroître la production alimentaire.

Le Conseil est d'avis que la tâche la plus urgente de la F.A.O. est d'aider les gouvernements des pays déficitaires à augmenter le niveau de l'alimentation au moyen d'améliorations agricoles à long terme, et une aide accrue aux fermiers, ainsi que par l'établissement de commissions régionales pour aider au contrôle des maladies du bétail. A ce sujet, la France a annoncé son intention de réunir une conférence internationale pour l'intensification des travaux sur le contrôle des maladies du bétail.

Des dispositions ont été arrêtées pour la prochaine conférence bien-nale des représentants des 68 pays membres de la F.A.O., qui doit se tenir à Rome le 25 novembre prochain.

U.N.A.F.

Les informations LUWA-norm

Le nouveau numéro présente une importante innovation de la Metallbau S. A. Zurich, le store à rouleau « Normaroll » avec lamelles orientables. Cette construction unit les avantages bien connus du store à lamelles à ceux du store à rouleau. Les stores à rouleaux « Normaroll » ne gardent pas seulement du soleil et de la chaleur, mais aussi de la pluie et du vent. Un autre chapitre est consacré à la fabrication des stores à lamelles « Sunway »-norm et nous conduit, d'opération en opération, des rouleaux de lamelles au store achevé et monté. L'installation de climatisation LUWA de l'Imprimerie Berichthaus à Zurich fait l'objet d'un autre article illustré.

Intéressés et amis d'affaires reçoivent régulièrement et gratuitement cette intéressante publication.

INFORMATIONS

Un succès de la Section romande de l'U.S.A.L. dans la question du logement dans le canton de Vaud

On lira d'autre part dans ce numéro des extraits du rapport présenté au Grand Conseil vaudois le 31 août au sujet de la question du logement par le soussigné, rapport déposé pour faire adopter les propositions émises par le Conseil d'Etat en vue d'instaurer — enfin — une politique du logement *permanente* dans ce canton.

Le rapport du Conseil d'Etat proposait en tout premier lieu de créer une Commission permanente consultative du logement, commission chargée d'étudier tous les problèmes concernant cette question angoissante à l'heure qu'il est, de coordonner les renseignements de tous genres permettant de déterminer les besoins de certaines catégories de logements dans toutes les localités du canton où une pénurie se fait sentir, et avant tout dans les grands centres où elle sévit d'une façon endémique depuis bientôt dix ans. Elle sera également chargée de donner des avis au Conseil d'Etat sur tous les problèmes qui se posent, d'ordre financier, technique et démographique spécialement. Son préavis sera demandé aussi pour les projets qui ne manqueront

pas d'être soumis au Conseil d'Etat afin de bénéficier des prêts de l'A.V. S. et éventuellement de la diminution du taux de ces prêts pour les projets concernant les économiquement faibles.

La création de cet organisme avait été postulé déjà il y a plusieurs années par la Section romande, et dernièrement en février 1951. On ne peut qu'enregistrer avec satisfaction le succès obtenu par notre section, en souhaitant à cette commission une activité constructive féconde dans le domaine qui nous tient à cœur, et en formulant le vœu que dans tous nos cantons romands, les autorités supérieures prennent enfin une fois sérieusement en main l'étude du problème du logement, étude qui a été trop négligée jusqu'à maintenant. Nous avons enregistré avec satisfaction la présence dans cette commission de plusieurs membres du Comité de la Section romande de l'U. S. A. L., et notamment de notre ancien président M. Arthur Freymond. Cette commission est le couronnement de son œuvre dans le domaine du logement. Il l'a bien mérité.

La suppression des subventions a créé une situation très sérieuse dans la construction de logements destinés aux catégories modestes de notre population, logements qu'il est *impossible* de construire, répétons-le une fois de plus, sans une aide sous n'importe quelle forme



Miroiterie Romande
LAUSANNE
 Terreaux 23 - Téléphone 22 48 53

Fabrique de glaces argentées
 Glaces pour vitrages
 Glaces de couleur
 Marmorites
 Verre à vitre, verre épais
 Verres spéciaux
 Ateliers de biseautage,
 polissage, argenture

**MIROITERIE
 ROMANDE
 LAUSANNE**

de **PAPETERIE**
S^T LAURENT
Charles Krieg

RUE ST LAURENT. 21
LAUSANNE
 TÉLÉPHONE 23 55 77


Fondée en 1888



PERRET FRÈRES

Spécialisée pour tous genres de réparations

Appareilleurs concessionnaires - Tél. 22 55 61



RICHARD FRÈRES
 FERBLANTIER - COUVREURS

Maîtrise fédérale

LAUSANNE Valentin 58
 MORGES Rue de la Gare 30

de la part des pouvoirs publics. Nous savons d'autre part qu'une action tendant à cette aide va être lancée prochainement aux Chambres fédérales en se basant sur la protection de la famille prévue par un article de la Constitution fédérale.

Espérons que nous verrons bientôt se réaliser cette action qui est d'une urgence absolue, et félicitons le canton de Vaud d'être un des premiers cantons à prendre des mesures législatives pour encourager la construction de logements à bon marché, d'une façon permanente.

M. Weiss,
*président de la Société coopérative
 d'habitation, Lausanne.*

Le Bâtiment en 1952 *

24 535 logements nouveaux ont été construits en 1952 dans les communes de 1000 habitants et plus, contre 26 810 en 1951. Cela fait un recul de 8,5 %, auquel participent toutes les catégories de localités. Ce recul est cependant moins prononcé dans les grandes villes (— 2,7 %) que dans les autres communes urbaines (— 18,5 %) et moins prononcé aussi dans les grandes communes rurales, (— 3,8 %) que dans les autres communes rurales englobées par l'enquête (— 11,1 %). Mais comparée avec celle de nombreuses années passées, l'activité du bâtiment fut très intense en 1952 ; la production de logements a même dépassé les résultats de l'année 1948, qui étaient les plus élevés qu'on ait enregistrés avant 1951. Cependant aucune détente ne s'est produite sur le marché des logements. Selon les résultats du recensement des logements vacants au 1^{er} décembre 1952, l'offre s'est plutôt amenuisée. Par rapport à l'ensemble des logements, on ne comptait à cette date dans les villes que 0,16 % de logements vacants, contre 0,23 % un an auparavant ; cette proportion était de 0,39 % contre 0,35 % dans les grandes communes rurales et de 0,43 % contre 0,41 % dans les petites.

Le nombre des permis de construire délivrés en 1952 fut aussi très élevé ; dans les communes de plus de 2000 habitants, il a dépassé tous les chiffres enregistrés avant 1950. Cependant, en s'établissant à 25 024, il a diminué de 5,7 % par rapport à 1950, qui fut une année record, et de 4,6 % par rapport à 1951. C'est dans les petites communes rurales qu'il a relativement le plus diminué d'une année à l'autre (— 16,5 %) ; on enregistre en outre une régression de 6,8 % dans les villes, mais une progression de presque un cinquième dans les grandes communes rurales.

D'après son évolution dans les 42 villes qui font rapport chaque mois, la construction de logements a continué à diminuer pendant le premier trimestre de 1953 ; mais ce mouvement régressif fut moins marqué que pendant le trimestre précédent. 2977 logements nouveaux ont été construits pendant le trimestre, c'est-à-dire 351, ou 10,5 % de moins que pendant le premier trimestre de 1952. Pendant le trimestre précédent, on avait enregistré une régression de 17,7 % par rapport à 1952. Le recul ne fut que de 4,6 % dans le groupe des grandes villes, mais l'évolution fut très variable suivant la ville (Bâle + 81,1 %, Genève + 58,7 %, Berne — 9,4 %, Zurich — 29,7 %, Lausanne — 63,9 %) ; dans l'ensemble des autres villes, on note une régression de 28,1 %. A la différence du nombre des logements construits, celui des permis de construire délivrés a de nouveau augmenté, comme ce fut déjà le cas pendant le trimestre précédent ; il porte sur 4123 logements, c'est-à-dire 353, ou 9,4 % de plus que pendant le premier trimestre de 1952. La progression est de 6,2 % dans les grandes villes et de 15,3 % dans l'ensemble des autres villes. Mais cette évolution n'est pas uniforme. Dans le groupe des grandes villes, notamment, de grosses augmentations s'opposent à de fortes diminutions (Genève + 389 %, Berne + 114 %, Lausanne + 40 %, Zurich — 14 %, Bâle — 43 %).

Les résultats de la nouvelle enquête faite par le délégué aux possibilités de travail donnent une image d'ensemble de l'activité de la construction en 1952 et des projets de construction pour l'année courante. Il en ressort que l'exécution des projets de construction pour l'année 1953 nécessite une somme globale de 2928 millions de francs, c'est-à-dire un montant dépassant de 7 % le chiffre correspondant de l'année précédente. Tous les secteurs de la construction participent à cette augmentation.

Dans les projets de constructions privées, on remarque notamment que les projets de construction de logements qui avaient sensiblement diminué de 1951 à 1952, ont de nouveau augmenté de 6 % et que, pour l'année courante, ils représentent une dépense globale de 923 millions de francs.

Selon les résultats de l'enquête sur les constructions effectivement exécutées en 1952, qui était liée à celle concernant les projets de constructions, les constructions effectuées pendant l'année ont entraîné une dépense globale de 2763 millions de francs. Ce montant correspond à peu près à celui que représentaient les constructions de l'année 1951 et confirme l'intense activité qui a régné dans l'industrie du bâtiment, comme chacun a pu s'en rendre compte durant la saison.

La construction de logements n'a par contre plus atteint son niveau de 1951 ; elle a diminué de 16 % d'une année à l'autre, passant de 1176 millions de francs à un peu moins d'un milliard. Dans son ensemble, la valeur de la construction privée a diminué de 6 %, s'établissant à 1573 millions de francs.

* Cf. *La Vie économique* de mai 1953.

CHAUFFAGE

Toutes applications
ÉTUDES - DEVIS - CONSEILS
sans engagement

E. SCHMUTZ

Ch. du Martinet - Lausanne - Tél. 24 14 14

H. SCIORA & C^{ie}

Gérants A. Sarchioni & S. Rampini S. à r. l.

**Entreprise générale
du bâtiment
et travaux publics**

Genève Grand-Pré 27 Téléphone 3 36 77

A LA COOPÉ

les combustibles sont meilleur marché, grâce
à la ristourne

sur : **ANTHRACITE**
BRIQUETTES
COKE

7%

Société coopérative de consommation de Lausanne
et environs.

ENTREPRISE

JEAN SPINEDI S. A.

LAUSANNE

TRAVAUX PUBLICS
MAÇONNERIE
AMÉNAGEMENTS
EXTÉRIEURS

Le Parti socialiste suisse et le problème du logement

Le Parti socialiste suisse a convoqué le samedi 19 septembre, à Berne, une assemblée de délégués à laquelle toutes ses sections étaient invitées, afin d'examiner par quels moyens l'encouragement à la construction de logements bon marché pouvait être entrepris par la Confédération d'abord, par les cantons et les communes ensuite.

Cette conférence avait aussi comme programme de soutenir l'initiative de l'Union syndicale suisse concernant le contrôle des loyers, initiative qui va être lancée très prochainement.

Nous avons constaté avec plaisir la présence à cette conférence, qui comptait 250 participants, d'une vingtaine de Romands venus du canton de Neuchâtel, du Jura bernois, du canton de Vaud et de Genève.

La discussion a été introduite par deux rapporteurs, le premier, M. Naegeli, secrétaire du Parti zurichois, le second M. le conseiller d'Etat Maret, président de notre Section romande de l'U. S. A. L. Les deux orateurs ont insisté sur l'urgence de prendre des mesures tendant à encourager la construction de nouveaux logements à prix modérés, construction impossible depuis la suppression des subventions en 1950. Ils ont insisté sur le fait qu'il ne s'agit pas de mettre sur le marché des logements d'une qualité inférieure à ceux construits durant la période de subventionnement, avec un confort rudimentaire et des surfaces de pièces trop réduites, comme certaines réalisations ont tendance de le faire afin de diminuer les loyers artificiellement.

Tous les orateurs, dont cinq Romands, ont insisté sur la nécessité d'une nouvelle action de la Confédération en vue de permettre la construction de logements sains à bon marché, soit sous la forme d'un subventionnement réduit, soit en mettant à disposition des cantons et des communes les fonds de compensation de l'A. V. S. à 2³/₄%. Cette dernière mesure permettrait de construire des logements dont les loyers seraient à peu près aux prix de ceux subventionnés avant 1950, mais ne résout pas la construction de logements pour économiquement faibles, car les loyers ainsi obtenus sont encore trop hauts pour cette catégorie de la population.

Une résolution a été votée à la fin de la discussion. Elle appuie l'initiative de l'Union syndicale, mais constate que s'il est nécessaire de maintenir un contrôle très strict des loyers, il faut aussi qu'une nouvelle action soit entreprise pour l'encouragement à la construction de logements, surtout à but social. Elle demande donc que le Groupe socialiste à l'Assemblée fédérale intervienne afin d'obtenir de la Confédération une aide dans ce sens, en utilisant en premier lieu les fonds de l'A. V. S. à intérêts réduits. Elle propose le lancement d'une initiative populaire demandant aux autorités fédérales de compléter les articles économiques de la Constitution afin de permettre le maintien d'une réserve suffisante de logements à bon marché.

Il a été également proposé dans la discussion que des mesures soient prises rapidement afin d'enrayer la spéculation éhontée qui règne sur les terrains à bâtir, cause d'un renchérissement de la construction. Toute la politique foncière doit être revue, sinon l'augmentation du volume des logements proposée favorisera encore la spéculation sur les terrains et annulera en partie les efforts faits en vue d'abaisser le coût de la construction.

Enfin la conférence invite les partis cantonaux et locaux à utiliser toutes les occasions possibles pour arriver à une offre plus grande de logements sains à des prix abordables.

Le congrès du Parti socialiste suisse d'octobre discutera encore cet important problème dont la solution est d'une urgence absolue.

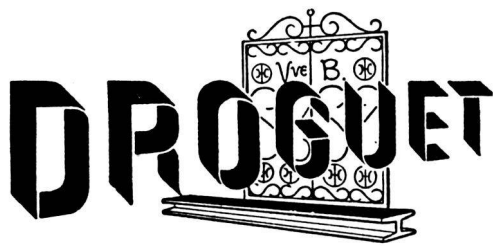
On ne peut que saluer le fait qu'un de nos plus grands partis politiques, si ce n'est le plus grand, se préoccupe sérieusement du problème du logement et vienne ainsi en aide à notre Union pour l'amélioration du logement qui a été trop longtemps seule à la pointe du combat pour la réalisation de notre programme. Combattre la hausse des loyers est bien, en encourager la construction est encore mieux.

M. W.

Le coffret mystérieux

« Le compteur, voilà l'ennemi », clamait une ménagère courroucée en constatant que sa note d'électricité était légèrement supérieure à la précédente. (Elle avait seulement oublié qu'elle avait préparé pour sa grande famille, en plus de tout le reste, une centaine de bocaux de conserves et de pots de confiture!) Mais au fait, qu'est-ce que ce coffret mystérieux peint en noir et que l'on rencontre dans chaque demeure? Agent impartial de liaison entre le producteur et le consommateur d'énergie, il mesure tout simplement les services rendus en échange desquels nous versons une certaine somme.

Et si nous pouvions soulever le couvercle, que verrions-nous? D'abord, de menues pièces qui s'emboîtent avec une extrême précision les unes dans les autres. Puis des bobines. Enfin, un disque qui se met à tourner lentement dès qu'on allume une lampe, un peu plus vite si on en allume deux, et ainsi de suite. L'ensemble fonctionne comme un petit moteur, mais de force insignifiante, tellement les organes qui le constituent sont légers et bien faits. Ce disque, par une série d'engrenages, transmet son mouvement au mécanisme de comptage qui, lui, fait apparaître derrière la vitre la quantité d'électricité consommée, mesurée en kilowatt-heures, c'est-à-dire la puissance de l'appareil multipliée par le temps pendant lequel cet appareil est en service. Que la quantité d'électricité soit très petite ou très grande, elle doit toujours être enregistrée avec la même exactitude: c'est à cette condition que la confiance règne entre l'abonné et le fournisseur de courant.



Ferronnier

Tous travaux d'art et du bâtiment

Rue de Genève 75 - LAUSANNE - Tél. 24 12 20

ÉCOLE CANTONALE DE DESSIN ET D'ART APPLIQUÉ

A LAUSANNE

Dessin - Bosse - Académie - Peinture - Modelage
Anatomie - Dessin technique - Perspective
Architecture d'intérieur - Composition décorative
Gravure sur bois - Graphie - Histoire de l'art
Eau-forte - Lettres - Dessin de mode



GIUPPONE FRÈRES

ENTREPRISE DE MENUISERIE

LAUSANNE-MALLEY 16 TÉLÉPHONE (021) 24 01 61

Installations



sanitaires
Eau - Gaz

ALBERT GREMPER

Ferblanterie - Couverture
Maîtrises fédérales
Projets et devis

LAUSANNE Avenue Tivoli 64 Tél. 22 52 63
Appartement 24 67 13

C'est donc la précision qui caractérise la fabrication du compteur électrique. Les matières premières sont de choix et chaque pièce doit être usinée avec un soin extrême. Le palier inférieur, par exemple, y occupe une place prépondérante : c'est, en effet, sur ce palier que repose l'arbre du disque qui, année après année, sans surveillance et sans graissage, fait des millions et des millions de tours. La « vie » du compteur dépend de la bonne qualité de ce palier. Il comprend une douzaine de pièces, entre autres un pivot en acier trempé et poli qui réduit le frottement au minimum en tournant sur une pierre synthétique.

Après l'assemblage des pièces qui, toutes, doivent être minutieusement contrôlées au moyen de jauges, le compteur est vérifié, puis essayé sous haute tension et enfin dirigé sur la station d'étalonnage. Cet examen lui vaudra son brevet d'appareil de précision avec des caractéristiques exactement déterminées.

Il existe également des compteurs qui, prudemment, ne livrent de l'électricité que contre paiement préalable. Ces appareils sont très pratiques pour le producteur d'énergie, car ils simplifient beaucoup l'établissement des factures. Ils sont surtout en usage dans les pays d'outre-mer où des familles, même très aisées, préfèrent ce mode de versement. Mais il est aussi des ménages auprès desquels ce compteur fait l'office d'une tirelire dans laquelle on dépose au début du mois une certaine somme mise ainsi définitivement à l'abri des convoitises du mari ou de l'épouse !

La Suisse, amie du progrès, a de tout temps voué un soin particulier à l'exploitation des forces hydrauliques. Les turbines et les alternateurs suisses ont porté au loin le renom de notre petit pays et nombreuses sont les machines qui, à l'étranger, témoignent du savoir-faire de nos ingénieurs et de nos ouvriers. Mais il n'y a pas que les machines. Les compteurs d'électricité rentrent aussi dans cette catégorie et participent à la réputation de notre industrie nationale.

La construction à l'étranger

Les maisons populaires en étoile pentagonale

LES IDÉES D'UN ARCHITECTE ITALIEN

Suivant attentivement les querelles posées par les architectes et les entrepreneurs dans leur recherche du bon marché pour les maisons populaires, je dois constater qu'il y a actuellement, à ce sujet, une grande confusion.

Chacun ne voit d'autre chemin de salut que bâtir en plus grand nombre possible son type de maison, que ce soit la maison individuelle ou l'usine d'habitation pour 1000 familles.

On ajoute quelquefois que si sa maison n'est pas meilleur marché que les autres, on pourrait en réduire le prix de revient en la construisant par douzaines.

Cela peut être vrai, mais le public, rendu méfiant par ces expériences, sourit et voit dans cette promesse un moyen de s'assurer des travaux sans trop de fatigue.

Il est à observer que tous ceux qui croient avoir trouvé le moyen de construire à bon marché oublient d'indiquer la façon d'y parvenir.

Je sais que chaque nation a plusieurs bureaux d'études en cette matière, bureaux d'Etat ou bureaux privés, qui travaillent à la recherche du meilleur marché, du plus durable et du plus confortable.

Mais il faut observer que les fruits de ces arbres, souvent si bien enracinés, ne sont ni abondants ni remarquables ; je ne sais pourquoi.

Je lis dans la *Journée du Bâtiment* une noble et intéressante initiative des Nations Unies pour la collaboration internationale en matière de bâtiment, indiquant que l'on vient de créer un Conseil international de recherche et de documentation du bâtiment.

Je bénis le Dieu qui m'a fait vivre pour voir finalement un bureau venir se placer au-dessus des querelles familiales et nationales, animé d'un esprit humain, n'étant à la solde de personne, et qui regarde les choses et non pas le visage de celui qui les présente.

Dans l'esprit d'une si noble initiative, qui sera sans doute démocratique et ouverte à toutes les idées courantes, je viens attirer l'attention des lecteurs de la *Journée du Bâtiment* sur un type de maison présenté récemment à « la maison en étoile ».

LE NOMBRE DE BRANCHES

On vient de bâtir des maisons en étoile en Suède, en Finlande, en Italie, en Angleterre ; ce sont des maisons étoile à trois branches tandis qu'aux U. S. A., la *New York City Housing Authority* a bâti des quartiers entiers de maisons étoile en commençant par des types à 4 branches pour en arriver à la pentagonale, la plus parfaite sous tous les aspects.

Laquelle de ces étoiles est la meilleure ? Celle à trois branches diffusée en Europe, celle à quatre ou cinq branches diffusée aux U. S. A. ou celle à six et sept branches ?

On dit que les maisons en étoile sont jolies à voir de n'importe quel côté car on aperçoit toujours un volume considérable.

On dit aussi que la maison en étoile est agréable pour ses habitants qui, grâce à ses différentes expositions, peuvent jouir de la vue la plus intéressante comme du soleil et de la ventilation.

LA QUESTION DE L'ESCALIER

La maison en étoile, pour ceux qui ne la connaissent pas, peut être considérée comme le résultat d'un assemblage de petites maisons

APANTAGES D'URBANISME

(une ou deux familles) que l'on superpose pour économiser le terrain, et dont l'escalier seul est commun.

On estime que l'économie constructive est réalisée par l'escalier unique desservant plusieurs logements.

Les frais relatifs à l'escalier augmentent considérablement le prix de revient d'un logement.

En effet, en supposant la grandeur minimum d'une cage de 14 mètres carrés, nous avons les pourcentages suivants en mètres carrés, sur des logis de 40, 50, 60 mètres carrés :

Logements par étage	Surface des logements		
	40 m ²	50 m ²	60 m ²
2	17,50	14,00	11,60
3	11,60	9,80	7,80
4	8,75	7,00	5,85
5	7,00	5,60	4,65

Comme on le voit, plus le logement est petit, plus important est le coût relatif de l'escalier ; de même, moins l'escalier dessert de logements, plus il revient cher.

Le coût d'un escalier est beaucoup plus important que celui d'une chambre commune, soit pour la structure à console, soit pour le revêtement des marches en pierre. Pour tout cela on peut évaluer le pourcentage des frais au double du tableau ci-dessus.

Une augmentation de 20 % du coût d'un logement est une très lourde charge pour des maisons populaires ; c'est pourquoi il est nécessaire d'étudier comment on peut le réduire.

Dans la maison en étoile pentagonale, avec dix logements par étage, de 60 m² chacun, le pourcentage du coût de l'escalier est de 1,5 %. Mais dans la maison à étoile à trois branches, ce pourcentage est doublé.

LES CANALISATIONS INTÉRIEURES

Comme conséquence de la disposition des logements, le développement horizontal des tuyauteries d'eau, du gaz et d'évacuation, est restreint. On a d'ailleurs réalisé l'accouplement des canalisations d'eau et d'évacuation, réduisant ainsi les frais relatifs à cette tuyauterie (toujours pour la maison à trois branches).

Les logements étant tous égaux, de nombreux éléments peuvent être préfabriqués (une maison de dix étages comporte cent logements).

La disposition des logements autour de l'escalier réduit les échafaudages.

Tout cela diminue le temps et le coût de la construction.

On dit que l'économie au point de vue urbanisme est considérable. A New-York, la maison pentagonale couvre 11 % du terrain et la densité démographique est de 740 habitants par hectare.

En Italie, avec le type V 1953 pentagonal, on couvre 12,5 % avec une densité de 1000 habitants par ha.

Ces faibles pourcentages de terrain couvert permettent de créer des jardins, des parcs, des terrains de jeux pour les enfants, etc., ce qui avantage l'esthétique au profit du public et des habitants de la maison.

On dit que le confort de ces logements est notable. Chacun d'entre eux dispose d'une vue très large à l'horizon : l'orientation est prévue de telle façon que les habitants peuvent profiter du soleil et des vents, et non en souffrir.

De plus, chaque logement est à l'abri des inquisitions des voisins et possède une terrasse couverte et un balcon.

LE PRIX DE LA CONSTRUCTION

La maison pentagonale américaine a coûté 1800 dollars par pièce, soit 7740 francs. Actuellement, en Italie, un logement de 62 m² hauteur sous plafond 3 mètres, se compose d'une entrée, trois chambres, cuisine très aérée, petite terrasse, balcon, douches avec W.-C., lavabo séparé, ascenseur, chauffe-bains électrique, revêtement en faïence, gaz pour la cuisine, et coûte, sans terrain ni branchement : 1 750 000 liras, soit 8750 francs.

Gaetano Vinaccia.

La consommation d'électricité en Suisse

Comme prévu, la consommation d'électricité a continué à augmenter en hiver et au printemps derniers. D'octobre 1952 à mai 1953, l'accroissement mensuel moyen s'est élevé à 3,3 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente, soit environ 26 millions de kilowatt-heures de plus par mois.

Tandis que la quantité d'électricité consommée par l'industrie a été sensiblement la même, un léger fléchissement s'est produit dans les applications électrothermiques, chimiques et métallurgiques. Mais il est compensé — et bien au-delà — par les applications domestiques et artisanales qui, elles, non seulement ne marquent aucun temps d'arrêt, mais continuent à progresser. La tâche de notre économie de l'électricité ne change pas, puisque c'est à des besoins sans cesse accrus qu'elle doit faire face. Aussi, les dispositions prises à cet effet et qui sont en cours d'exécution se révèlent-elles non seulement plus indispensables que jamais, mais toujours plus urgentes.

Des sérums naturels : les jus de fruits

Dans une conférence donnée à Paris il y a quelques années, le Dr Paul Boulet, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, a présenté à ses auditeurs un exposé d'une grande richesse scientifique sur les jus de fruits dans l'alimentation de l'homme sain ou malade. Il a démontré entre autres que les jus de fruits constituent de véritables sérums :

un *sérum sucré*, concentré, de haute valeur énergétique ;

un *sérum poly et hypominéralisé*, dilué, ionisé, puissant stimulant des échanges nutritifs ;

un *sérum alcalinisant*, intervenant dans l'équilibre acido-basique ;

un *sérum vicant*, vitaminé, diastasé, dont l'action d'utilisation et de stimulation nutritives complète les précédentes.

Ainsi, la particularité dominante des jus de fruits, comme *aliments*, c'est d'être avant tout des *aliments énergétiques* et d'apporter à l'organisme à la fois le *combustible*, sous une forme directement assimilable, l'eau qui le véhicule, et les *éléments stimulants* qui facilitent non seulement la *meilleure utilisation* du sucre, mais encore celle des autres aliments.

Cet aliment, l'homme sain l'introduira dans sa ration dont il devrait constituer un élément important.

Il sera particulièrement indiqué comme aliment d'appoint chez les sujets appelés à fournir des *efforts musculaires* (travailleurs manuels, sportifs), plus utile encore s'ils sont *sous-alimentés* et exposés au *refroidissement*.

Nous insistons sur sa valeur chez *l'enfant* que son instinct naturel, trop facilement taxé de gourmandise, ne trompe guère quand il lui fait considérer le dessert comme la partie essentielle et impatientement attendue du repas.

On ne saurait trop insister, en effet, sur la nécessité de faire figurer tous les jours, sur la table de famille et à table d'hôte, des fruits à discrétion, ainsi que des jus de fruits. Les fruits devraient être abondants aussi aux repas des colonies de vacances et autres communautés d'enfants. « N'oublions pas — dit le conférencier — que chez l'enfant l'utilité des vitamines est encore plus grande durant l'évolution dentaire, la croissance et, plus tard, au moment de la puberté.

» Mentionnons encore l'utilisation possible des jus de fruits (surtout de raisin) chez le *nourrisson*.

» Enfin, le *vieillard*, même sain, trouvera dans les jus de fruits un aliment qui répondra à ses besoins en sucre ».

D'après *Raisins et Fruits de France*.